



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISoire DE LA CIRCULATION N°20-2026

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 24 mars 2026 par l'entreprise CHOLTON SAS représentée par Monsieur RIVAT Guillaume, lequel souhaite effectuer des travaux de raccordement EU AEP pour Madame ARDAILLON sur la voirie communale d'intérêt communautaire rue de la Croix Verte à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE.

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus à partir mardi 31 mars 2026 pour une durée de 8 jours,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Réglementation temporaire de la circulation : située rue de la Croix Verte pour tous les véhicules :

- Circulation interdite

ARTICLE 2 : Cette réglementation s'appliquera le mardi 31 mars 2026 au mardi 7 avril 2026.

ARTICLE 3 : Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par la personne responsable des travaux. La personne chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : l'entreprise CHOLTON SAS représentée par Monsieur RIVAT Guillaume situé 197 ancien Canal de la Madeleinenull 69440 CHABANIERE 06 72 93 08 59 ;

ARTICLE 4 : Voie de recours : Tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à l'entreprise CHOLTON SAS représentée par Monsieur RIVAT Guillaume situé 197 ancien Canal de la Madeleinenull 69440 CHABANIERE, gendarmerie de Montbrison, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Le 24 mars 2026

Le Maire, Frédéric MILLET

Le présent arrêté a été
mis en ligne le : 24/03/2026

Le Maire,
Frédéric MILLET

